

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastères de Monsieur Augsburger

Composition : Mme Sylvia Morel (PRD)
M. Serge Vuilleumier (PS)
M. Jean-Pierre Veya (POP), rapporteur

La sous-commission a siégé le vendredi 16 mars 2001 de 8h30 à 17h00.

121 Chancellerie

En présence de M. Jaquenoud, Chancelier.

Au poste 3111000 le dépassement de Fr. 32'500.- s'explique par l'obligation dans laquelle s'est trouvée la commune d'acquérir 10 machines à affranchir (1 par bâtiment), suite à l'abandon par La Poste du système de l'affranchissement à forfait.

Les gros rapports annuels de gestion sont toujours utiles car ils permettent de conserver une trace de l'histoire de la commune et des services. C'est un outil intéressant aussi bien pour les chefs de service que pour l'exécutif et le législatif. A l'avenir, de tels documents ne devraient plus être seulement disponibles sur support papier mais également sur CD-ROM. De plus, une partie de ces rapports seront disponible sur le site Internet de la ville. A ce propos, le Chancelier nous indique comment le site est géré. Chaque service a nommé un « délégué Internet » qui est responsable du contenu et de la mise à jour des pages concernant son secteur. Cela fonctionne assez correctement, néanmoins le suivi est toujours difficile à assurer. A l'avenir, le site de la ville est appelé à se développer. Les commissaires relèvent que l'architecture du site est claire et bien faite.

Une commissaire regrette que les rapports envoyés pour le Conseil Général parviennent avec retard aux membres de son parti qui ne sont pas conseillers généraux. Le Chancelier indique que les rapports sont tout d'abord envoyés aux membres du Conseil, qui doivent en avoir la primeur, puis à la presse et aux citoyens qui en ont fait la demande. Suite à une discussion sur ce point, un arrangement a été trouvé.

Un commissaire demande au Chancelier quel regard il porte, après trois mois de fonctionnement sur les tâches (multiples) qui lui incombent, sur le fonctionnement de son service, et plus généralement sur notre ville.

Ce dernier indique qu'il a été très bien et très chaleureusement accueilli. Compte tenu des nombreuses tâches confiées à la chancellerie, il constate que l'effectif est très restreint. En fait, il n'y a que deux postes et demi (le Chancelier, son adjointe et une secrétaire à 50%) puisque le service juridique travaille de façon totalement autonome, même si budgétairement parlant, il est englobé dans la chancellerie. D'ailleurs ces services figureront dorénavant de manière distincte dans les budgets de la ville.

De plus, comme partout, on constate une augmentation et une complexification des dossiers à traiter. Cet état de fait implique que toute les forces sont consacrées à la gestion au jour le jour au détriment de la conduite de projets sur le long terme.

La situation en matière de communication (interne et externe) est insatisfaisante, car tout le monde a des attentes importantes (et parfois contradictoires), alors que la chancellerie manque de temps et de moyens. Pour ne citer que l'exemple de l'image de la ville, le Chancelier pense qu'il ne suffit pas de faire une campagne ponctuelle, mais qu'il s'agit d'un travail permanent. Dans ce domaine, si l'on veut arriver à quelque chose qui tienne la route, il sera indispensable de faire appel à des professionnels et, par conséquent, de débloquer des moyens.

A propos du Conseil Communal, M. Jaquenoud est étonné que ces derniers ne soient pas plus épaulés, par exemple par des adjoints de direction. M. Augsburgers indique pour sa part qu'il partage l'analyse et les préoccupations du chancelier en ce qui concerne la forte charge de travail du service. En ce qui concerne l'exécutif, il indique que ce dernier est lui aussi confronté depuis plusieurs années à une augmentation et à une complexification des dossiers à traiter. Pour les conseillers communaux aussi, cela implique que beaucoup de forces sont consacrées à la gestion au jour le jour au détriment de la conduite de projets sur le long terme.

Le Conseil Communal, conscient de ce problème et de ce qu'il implique, s'est penché sur la question et conclut à la nécessité de consacrer les moyens nécessaires à la résolution de cette problématique.

Service juridique

En présence de Me Bois, chef du service juridique.

Le service juridique est actuellement doté de deux postes à 80%. Dans ce domaine il y a également une augmentation et une complexification des dossiers à traiter. Il y a de plus en plus de lois, et de plus en plus de recours. Me Bois nous présente son service et nous résume les tâches essentielles qui sont les siennes :

- ❖ Conseil juridique aux services. Il s'agit là d'un travail préventif qui permet parfois d'éviter des problèmes légaux ultérieurs.
- ❖ Vérification, sur le plan juridique, des décisions prises par le Conseil Communal.
- ❖ Gestion des oppositions et des recours, suivi des dossiers responsabilité civile.
- ❖ Suivi et adaptation de la réglementation communale.

Une commissaire demande si il y a plus d'oppositions qui aboutissent que par le passé. Me Bois indique que ce n'est pas le cas mais que notre ville n'échappe malheureusement pas à cette tendance qu'ont les gens à faire de plus en plus appel à un avocat pour régler un problème ou un conflit. Les demandes d'indemnisation pour raisons diverses et variées sont en nette hausse.

Un commissaire demande si, compte tenu de la situation, il sera nécessaire d'augmenter l'effectif. Me Bois pense que non, car le service a le projet d'accueillir des avocats stagiaires.

122 Service économique et statistique

En présence de Mme Choulat, cheffe du service, et Mme Boegli, adjointe.

M. Augsburger présente les principales tâches du service, à savoir, promotion économique et aide aux entreprises endogènes et exogènes, participation à des organisations ou comité locaux, études statistiques.

Suite à une question, Mme Choulat indique que depuis une année peu de nouveau dossier sont venus du canton. Actuellement le service traite surtout des questions de développement induit.

Un commissaire, constatant que le service n'enregistre aucun revenu, demande si ce dernier pourrait exercer des mandats privés et facturer ses prestations. La responsable du service répond que cela lui semble difficile, car la mission première du service économique est de favoriser la création et le développement d'entreprises. Cela poserait également un problème de disponibilité au vu de la dotation. Au surplus, cela impliquerait une concurrence avec le privé qui n'est pas souhaitable.

Une commissaire demande si des implantations ont été manquées faute de temps. Mme Choulat indique que non, car le service est très attentif à répondre dans les délais qui sont indiqués par le demandeur. Pour le service économique comme pour les autres services, la gestion au jour le jour se fait au détriment de la conduite de projets sur le long terme.

750 Urbanisme

En présence de Mme Steiger, cheffe du service d'urbanisme et de M. Clerc, architecte communal.

Au poste 3199000 une subvention extraordinaire de Fr. 90'000.- a été attribuée par le Conseil Communal à l'association Villa Blanche. La Ville a fait ce geste car la Loterie romande a donné Fr. 300'000.-, la Confédération Fr. 162'500.- et le Canton Fr. 100'000.-. L'ensemble de cette somme (Fr. 652'500.-) a permis à cette association de se porter acquéreuse de la Villa Blanche du Corbusier.

Mme Steiger nous remet un document qui présente son service ainsi que les principaux objectifs 2001. En ce qui concerne l'organisation du service elle précise encore les points suivants :

- ❖ Afin de pouvoir répondre le mieux et le plus rapidement possible aux demandes, il est essentiel que l'ensemble des collaborateurs soient polyvalents.
- ❖ Il est nécessaire que la collaboration avec la police des constructions reste étroite car cela permet de trouver des solutions pour éviter de donner des dérogations.

En ce qui concerne les objectifs 2001 Mme Steiger donne encore les indications suivantes :

- ❖ Les projets d'aménagements urbains sont en attente du plan directeur des transports.
- ❖ Plans de quartier, il y a actuellement 13 dossiers ouverts plus 3 ou 4 plans spéciaux.

- ❖ Plan directeur des transports. Il faut s'attacher à travailler sur les 70% de trafic interne. Pour ce faire, il est indispensable d'objectiver les problèmes. C'est pourquoi une enquête est en cours avec l'IRER, non pas pour comptabiliser le nombre de véhicules qui circulent, mais pour comprendre le comportement de l'automobiliste qui se déplace en ville. Nous sommes actuellement dans une phase de déblocage et de mise en place de conditions qui permettront de travailler de façon constructive. Un large débat doit s'ouvrir sur des bases objectives. Ce débat permettra de définir des priorités en fonction des objectifs généraux et de trouver le maximum de point de convergence.
- ❖ Suite à la fin du monopole de la SGA sur l'affichage, il est indispensable que la ville se dote d'un plan directeur de l'affichage pour éviter que l'on fasse tout et n'importe quoi.
- ❖ Le rapport sur l'Agenda 21 devrait être adressé au Conseil Général dans le deuxième semestre 2001.

Une commissaire demande où en est le dossier des Alérac et constate que le mandataire qui est chargé de la commercialisation des parcelles n'a pas donné de nouvelles depuis longtemps à une personne qui s'était déclarée intéressée. Il lui est répondu que le projet avance comme prévu, qu'il suscite beaucoup d'intérêt, que les actes pourront être signés en avril et que la construction devrait commencer cet été. En ce qui concerne le retard apporté à répondre à une demande, Mme Steiger vérifiera auprès du mandataire et, cas échéant, fera le nécessaire pour que le problème soit résolu.

Un commissaire demande s'il existe un « bon pied, bon œil » qui fait le tour des sculptures de notre ville. Pour l'instant un tel cheminement n'existe pas. Cependant, un inventaire des sculptures a déjà été dressé. Il est donc envisageable de créer un nouveau parcours, mais il faudrait aussi prévoir une brochure ou, outre le plan, on trouve des informations sur les œuvres et leurs auteurs.

Unité administrative Grenier 22

En présence de M. Bossy, chef du service.

330. Office des apprentissages et des bourses

Suite au désenchevêtrement des tâches Etat-Commune, l'ensemble de la gestion des bourses sera cantonalisé officiellement au 1^{er} août 2001. La ville a anticipé sur ce changement, car une opportunité de remplacement de l'employée en charge des dossiers de ce service s'est présentée. De fait depuis le 1^{er} septembre 2000, l'Etat a repris la gestion des bourses.

La différence qui apparaît entre compte et budget (+Fr. 120'000.-) dans le groupe 36 est due au fait que la facturation des bourses par l'Etat (articulée différemment) est arrivée plus vite. Cette somme devrait se reporter en moins dans les comptes 2001.

340. Office du travail et placement

Dans le groupe 30 (charges de personnel) on trouve également les charges afférentes aux 4 postes ORP. Il s'agit de 4 employés communaux dont les salaires sont subventionnés à 100% par la Confédération.

Outre l'inscription des chômeurs et le placement, le service s'occupe également de la gestion des permis de travail pour les étrangers (nouveaux et renouvellements). Le service doit préaviser les demandes ou les renouvellements de permis. Il doit vérifier le contrat de travail puis le soumettre au syndicat du secteur concerné. Ce dernier doit s'assurer que les salaires versés sont conformes aux normes en vigueur dans la branche. Un commissaire rappelle que, parfois, des employeurs font signer un contrat officiel ou figure le salaire minimum légal, puis obligent l'employé à accepter un salaire inférieur, M. Bossy indique qu'en cas de doute il saisit l'inspecteur cantonal du travail.

350. Mesures de crise

Suite à l'amélioration de la conjoncture, les charges sont inférieures de Fr. 400'000.- au budget. La situation devrait encore s'améliorer en 2001.

Un commissaire demande ce qu'il en est des gens qui ayant épuisé leur droit au chômage, puis aux mesures de crise, finissent par émarger aux services sociaux. M. Bossy indique que lui-même et M. Scheurer, chef des services sociaux, sont très conscients du problème. D'ailleurs une collaboration étroite existe entre les services afin de placer, dans le secteur étatique ou para-étatique, des gens qui émargent aux services sociaux. Le but, à terme, étant bien évidemment de tenter de leur retrouver une place dans le monde du travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, les placements des assurés, dans le cadre des mesures de crise et des articles 72, sont gérés par le bureau des emplois temporaires (BET; service cantonal). Notre service des mesures de crise (1,8 poste) est donc supprimé bien que subsistent tout de même, à l'instar des 61 autres communes, certaines tâches liées toujours aux mesures de crise (par exemple la réception et le contrôle des demandes d'emplois temporaires toujours déposées à nos guichets).

Ce service s'est donc transformé en secrétariat renforcé de l'office des apprentissages. En effet, suite au désenchevêtrement des tâches Etat-Commune, le poste supprimé du service des bourses (1^{er} septembre 2000) était aussi lié à une occupation de 60% au niveau du secrétariat de l'inspecteur. Ces 60% étaient totalement insuffisants en rapport avec la réforme des professions du système dual.

La réforme

Les entreprises ont besoin d'appuis et de conseils. En conséquence, notre inspecteur est particulièrement sollicité. Il se doit d'être présent dans des démarches liées à des opérations de marketing ou de promotion de l'apprentissage, tout particulièrement dans les secteurs où des réformes sont introduites et où les entreprises sont encore frileuses à former. Il s'agit donc de dégager passablement de temps afin de lui permettre d'agir sur le terrain.

Ce secrétariat renforcé, nouvellement créé, s'adapte fort bien à ce qui précède. Tout un pan administratif des activités de l'inspecteur peut ainsi être traité par ces deux personnes. L'aide est ainsi apportée dans l'établissement du planning des visites de l'inspecteur avec les délégués professionnels. Gros travail de préparation où il s'agit de tenir compte des cours professionnels hebdomadaires, des cours d'introduction, des vacances, de la disponibilité des maîtres d'apprentissage, des formateurs et des délégués professionnels. Il assume en outre l'établissement des contrats d'apprentissage et la préparation des dossiers.

Office des sports

En présence de M. Piller, chef du service

521.Terrains de jeux halles de gym

Le Conseil communal a accordé un crédit de Fr. 30'000.- sur le compte 3142400 afin de régler la facture relative à la réfection des gradins du Pavillon des sports. Cette facture n'était pas parvenue à la Ville avant le bouclage des comptes concernant ces travaux. La ville a réclamé cette dernière à plusieurs reprises, pas de réponse. Puis cette société a fait faillite. La commune a donc bouclé les comptes de ces travaux avec un boni de Fr. 30'000.-. L'administrateur chargé de liquider la faillite a retrouvé cette facture impayée et en a réclamé le paiement à la ville.

522. Exploitation de la piscine

Un crédit extraordinaire du Conseil communal au poste 3142400 de Fr. 85'000.- a été utilisé pour l'étanchéité de la toiture des vestiaires piscine-patinoire en l'an 2000 (comme prévu dans la planification), car en 1999 les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas permis d'effectuer ces travaux.

523. Exploitation de la patinoire

Au poste 3145100, deux crédits du Conseil communal ont permis le remplacement de la sonorisation (Fr. 75'000.-) et la réparation d'un compresseur (Fr. 50'000.-). En ce qui concerne la sonorisation, le Conseil Communal a pris la décision de la remplacer compte tenu des nombreuses plaintes dues à la mauvaise qualité de l'ancienne sonorisation, ainsi que pour des raisons de sécurité.

Un commissaire demande à M. Piller si d'une façon générale l'entretien des installations sportives est conforme aux besoins. Ce dernier répond que, comme dans d'autres services communaux, tout à été fait à minima ces dernières années. Il nous parle par exemple de l'état de la dalle de la patinoire, ou encore des compresseurs (le tout date de 1954) et nous indique que d'ici quelques années il faudra consentir des investissements non-négligeables sur ces installations. Par ailleurs il nous informe que le Conseil Général va être saisi très prochainement d'une demande de crédit pour la construction de vestiaires et la mise aux normes du terrain de football du patinage.

Afin de se rendre compte de l'état des locaux, la sous-commission se rend sur place. Elle ne peut que constater l'état de vétusté très avancé de ces vestiaires dont la construction remonte aux années 30.

Conclusion

En guise de conclusion la sous-commission tient à remercier l'ensemble des personnes qu'elle a pu rencontrer lors de cette journée. Les explications détaillées qu'elles nous ont fournies démontrent à la fois l'intérêt qu'elles manifestent pour leur métier ainsi que la qualité de leur engagement pour la collectivité publique.

Pour la sous-commission des comptes
Le rapporteur :

Jean-Pierre Veya

